



MAIRIE DE LORRY-LES-METZ

46, Grand-Rue
57050 LORRY-LES-METZ
téléphone : 0387313250

**DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA
COMMUNE**

Déclaration Préalable formulée le : 30/08/23	Dossier N° : DP 57415 23 Y0059
par : INSTITUT O'DIVINE	Surface d'emprise :
demeurant à : 11 rue du Petit Chêne 57050 LORRY-LÈS-METZ	Surface de plancher :
représenté par : Madame Sabrina SIMONET	Nb bâtiments :
codemandeur :	Nb de logements :
pour : Travaux ou changement de destination sur une construction existante	Destination : Aménagement d'un institut de beauté
sur un terrain sis à : 11 Rue DU PETIT CHENE LORRY-LES-METZ	

LE MAIRE

Vu la déclaration préalable susvisée ;
Vu les plans et documents joints à la demande ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 421-4 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 22/06/2017 et sa modification simplifiée n°1 du 20/09/2021 ;
Considérant que l'Article 9 du règlement du PLU impose 4 places de stationnement pour la partie logement et 1 place de stationnement pour la partie artisanat ;
Considérant que le plan de masse joint à la demande fait apparaître 4 places de stationnement ;
Considérant que le cadre 5.5 du formulaire CERFA indique que 5 places de stationnement seront affectées au projet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux projetés ne font l'objet d'aucune opposition mais devront respecter les prescriptions énoncées ci-après.
ARTICLE 2 : **3 places** de stationnement devront **obligatoirement** être réalisées à l'avant de la maison dont une spécialement affectée à l'artisanat.

Le **27 SEP. 2023**

Le Maire :

NOTA : il est rappelé au déclarant que :

• La pose des enseignes doit faire l'objet d'une demande d'autorisation séparée, en Mairie ;



**Le Maire,
Philippe GLESER**